



Le 20 avril 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'occasion de l'élection présidentielle des 23 avril et 7 mai 2017 et des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) conduira une étude par sondage sur la participation électorale, comme il le fait depuis 1988.

L'échantillon, d'un électeur sur 1000, est tiré dans le fichier général des électeurs tenu par l'INSEE en application de l'article L37 du code électoral. Dans chaque région, ce sondage concernera en moyenne 1800 électeurs.

La participation au vote sera relevée sur la liste d'émargement nominative qui est mise à la disposition du public dans les préfectures après le scrutin.

Ce sondage permettra d'étudier les taux de participation selon l'âge, le sexe, la taille de l'agglomération, et d'autres variables socio-démographiques.

L'ensemble des traitements a été soumis à la Cnil et autorisé dans l'avis de la Cnil n° 1179919 en date du 31 juillet 2006 (dossier SSI n°1794) et l'avis modificatif n° 1179919 V1 en date du 17 septembre 2013 (Dossier SSI n° 2294). Dans le mois qui suivra le scrutin, tout électeur souhaitant exercer son droit d'accès et de rectification pourra s'adresser à la direction régionale de l'INSEE pour savoir s'il figure dans l'échantillon. Dans les douze mois suivants, ce droit pourra s'exercer à la direction générale de l'Insee. Les données recueillies feront l'objet d'une exploitation anonyme. L'Institut en présentera les résultats dans ses publications nationales et régionales.

Ces études ont permis lors des élections précédentes de mesurer l'abstention systématique et le vote intermittent. En 2012, par exemple, 12 % des personnes inscrites sur les listes électorales de France métropolitaine n'ont voté à aucun des scrutins. Cette abstention systématique était en hausse de 2 points par rapport à 2007.

Contacts presse : **Insee Ile-de-France** : Éric BONNEFOI - eric.bonnefoi@insee.fr 01 30 96 90 51